

Question présentée par le député :

M. André Pfeffer

Date de dépôt : 5 mars 2020

Question écrite urgente

Libre circulation des personnes : conséquences en matière d'emploi et d'aide sociale

Depuis l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes au 1^{er} juin 2002, la population de Genève est passée de 427 705 personnes à 506 203 fin septembre 2019. Il faut dire qu'aujourd'hui tout étranger originaire de l'UE a le droit d'immigrer en Suisse avec sa famille et de chercher ou d'accepter un emploi dans notre pays, indépendamment de sa formation et de ses qualifications. La Suisse est devenue un pôle d'attraction pour de nombreux immigrants en raison de son niveau de salaire élevé et de ses prestations sociales étendues. Chaque année, un nombre croissant d'étrangers viennent s'installer à Genève et en Suisse et chaque année les immigrants sont plus nombreux que les émigrants.

D'après les données de l'office cantonal de la statistique (OCSTAT), les effectifs d'emplois en équivalents plein temps progressent depuis 2011 et sont passés de 302 à 319 000 emplois plein temps au deuxième trimestre 2017 (derniers chiffres disponibles), soit une hausse de +5,6%. Durant ce même laps de temps, la population du canton est passée de 466 918 à 498 221 personnes, soit +6,7%. La hausse de la population dépasse le nombre d'emplois créés.

Certains secteurs sont particulièrement touchés par le chômage (chiffres fin janvier 2020, source : OCSTAT) comme l'hôtellerie et restauration (8,6%), l'informatique/IT et communication (6,8%) et le « nettoyage, services administratifs et de soutien » (6,8%). Ces secteurs touchés par le chômage pâtissent de l'arrivée d'une main-d'œuvre peu qualifiée avec pour conséquence un taux de chômage qui se maintient à des niveaux élevés. Fait plus inquiétant, la libre circulation des personnes n'influe pas positivement sur le taux d'aide sociale économique qui est passé de 3,2% en 2005 à 5,9%

en 2018, l'immigration massive poussant au contraire les travailleurs suisses âgés du marché du travail vers l'aide sociale.

Mes questions sont les suivantes :

- *Depuis l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes, comment ont évolué à Genève les taux de chômage dans les secteurs « hôtellerie et restauration », « informatique/IT et communication » et « nettoyage, services administratifs et de soutien » ?*
- *Depuis l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes, comment a évolué à Genève le nombre d'emplois à plein temps dans les secteurs « hôtellerie et restauration », « informatique/IT et communication » et « nettoyage, services administratifs et de soutien » ?*
- *Pour le Conseil d'Etat, la libre circulation des personnes influe-t-elle positivement sur le taux d'aide sociale économique ?*

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.